



MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHE ET DES INDUSTRIES ANIMALES PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/MINEPIA/PRODEL/UCNP/SPM/2019 DU 10/01/19 POUR L'ETABLISSEMENT D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES ET CONSULTANTS POUR L'ANNEE 2019

Repertoire des fournisseurs, prestataires de services et consultants pour l'année 2019 au PRODEL

Le Gouvernement de la République du Cameroun bénéficie du soutien financier et technique de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) dont l'objectif de Développement (ODP) est d'améliorer la productivité des systèmes de production ciblés, la commercialisation de leurs produits pour les bénéficiaires sélectionnés et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise éligible ou d'urgence dans le secteur de l'élevage.

Les activités du Projet s'organisent autour de quatre composantes :

- Composante 1 : « Amélioration de l'accès et de la fourniture des services d'élevage » qui vise à améliorer l'accès des producteurs aux services clés d'élevage notamment les services de santé animale, le matériel génétique et d'autres intrants de qualité.
- Composante 2 : « Amélioration de la productivité des systèmes de production pastorale, de l'accès au marché et de la résilience des communautés pastorales » à pour l'objectif est d'accroître la contribution des zones pastorales à l'offre nationale en viande tout en améliorant les systèmes de productions animales pour les communautés pauvres et affectées par les conflits.
- Composante 3 : « Appui au développement des chaînes de valeurs » qui apportera un appui au développement des productions porcine, avicole, caprine, ovine, laitière et mellifère et des chaînes de valeurs dans des zones cibles à travers la mise à disposition de subventions de contrepartie, de crédits auprès des Institutions Financières Partenaires et de l'apport des bénéficiaires; la finalité étant un plus grand engagement des entrepreneurs locaux dans le secteur de l'élevage.
- Composante 4 : « Coordination, gestion, communication, et suivi du Projet » qui prendra en charge les coûts de mise en œuvre des activités du Projet.

Le Gouvernement Camerounais se propose d'utiliser une partie de ces fonds, pour le paiement des prestations dans la mise en œuvre du PRODEL pour l'année 2019.

Le Coordonnateur National du PRODEL invite les Fournisseurs des Biens, Prestataires de services, les Cabinets/Bureau d'Études ainsi que les consultants individuels, à manifester leur intérêt en vue de l'établissement d'un répertoire des Fournisseurs, Prestataires de services et Consultants pour les rubriques ci-dessous :

Tableau 1 : Fournisseurs/Prestataires de services

Rubrique 1	Fournitures, matériel et commodités de bureau : Matériels et fournitures de bureau, papeterie, hygiène, propreté, alimentation
Rubrique 2	Matériel informatique et de reprographie : Matériel informatique et consommables, matériel de cartographie, scanners, Copieurs et consommables informatiques
Rubrique 3	Petits travaux (réparations), entretien/maintenance Réfections, aménagements, tapiserie, plomberie, menuiserie, électricité, espaces verts, splits, copieurs, matériel informatique, téléphone/autocommutateur, réseau informatique, logiciel, groupe électrogène, mobilier
Rubrique 4	Impression, reprographie, édition
Rubrique 5	Transport du courrier
Rubrique 6	Renforcement des capacités : Management, Traduction (Anglais-Français), Rédaction administrative, NTIC, Classement et archivage informatique
Rubrique 7	Entretien informatique, des véhicules et sécurité des locaux : Entretien et Maintenance des véhicules, Sécurité (société de gardiennage)
Rubrique 8	Consultants individuels (Experts agréés) : le domaine d'intervention sera précisé par chaque consultant intéressé, Cabinets, incubateurs d'entreprise, par les cinq filières (petits ruminants, porcs, bovins, volailles, miel)
Rubrique 9	Communication et relations publiques : Connexion Internet, organisation des séminaires et ateliers, agences de voyage, location des salles des réunions, communication, crédit de téléphone...

1. Dans le cadre de l'exécution de projets de construction/réhabilitation d'infrastructures rurales dans l'ensemble des dix Régions du Cameroun, le Programme envisage d'assister les Maires, Maîtres d'Ouvrage, par la constitution de listes de Prestataires/Entreprises/PME intéressés à une participation aux procédures de Demandes de Cotations, conformément aux Directives de TIDA. Cet Avis d'appel à pré-qualification d'entreprises en vue de l'exécution de microprojets communaux permettra également l'élaboration des listes par Région et en fonction des domaines d'intervention suivants :

Tableau 2 : Rubriques pour la pré-qualification d'entreprises et consultants en vue de la préparation et l'exécution de microprojets régionaux

A- Consultants

Rubrique 10	Etude dans le domaine de l'élevage : santé animale, production animale, pastoralisme, développement des chaînes des valeurs d'élevage (conservation, transformation, hygiène et technologie des aliments d'origine animale, conditionnement et mise sur le marché, etc.)
Rubrique 11	Suivi/Contrôle des travaux pour des Consultants individuels
Rubrique 12	Passation des marchés (Conformément aux procédures de la Banque mondiale et au Code des Marchés Publics) : montage des DAO, analyse des offres, élaboration des contrats, gestion des contrats, suivi-exécution des contrats, classement et archivage des dossiers de marchés

B- Prestataires /Etablissements et entreprises

Rubrique 13	BATIMENTS TOUTS SECTEURS : marchés, abattoirs, mini-laiteries, brasseries mobiles, unités d'abattage et de découpe de volailles et de porcs, bâtiments d'élevage, entrepôts frigorifiques et chambres froides, unités de gestion des déchets et autres effluents d'élevage, bâtiments administratifs, énergie solaire
Rubrique 14	TRAVAUX HYDRAULIQUES : Puits, forages, AEP, égouts
Rubrique 15	EQUIPEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS : matériel de protection, matériel de vaccination pour bétail (bovins, petits ruminants, volailles, porcs), équipements et matériel d'élevage (bovin lait, bovin viande, apiculture, porciculture, aviculture), matériel de diagnostic de terrain, petits équipements, consommables et réactifs de laboratoire, autres équipements

2. Pour les rubriques 1 à 9, le dossier de manifestation d'intérêt pour les Entreprises doit comporter une demande précisant la rubrique choisie et les pièces administratives suivantes (copies certifiées conformes et valables pour l'exercice en cours) :

- Registre de commerce ;
- Attestation de non rédevance ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance ;
- Attestation de la CNPS datant de moins de trois mois ;
- Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le Ministère en charge des Finances ;
- Plan et attestation de localisation ;
- Pièces justificatives de référence dans le domaine choisi.

3. Plus spécifiquement pour les consultants individuels, le dossier de manifestation d'intérêt doit comporter les pièces suivantes :

- Demande timbrée, précisant la rubrique choisie ;
- Carte de contribuable ;
- Curriculum Vitae bien détaillé ;
- Carte nationale d'identité ou attestation de déclaration administrative (DNG, GIC, Association, ...)
- Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le Ministère en charge des Finances ;
- Pièces justificatives de référence dans le domaine choisi.

4. Pour les rubriques 10 à 15, la composition du dossier est la même qu'aux points 2 et 3. La pré-qualification sera accordée aux entreprises de travaux de type PME. Les dossiers peuvent couvrir plusieurs Régions, selon l'intérêt de l'Entreprise candidate, et peuvent aussi couvrir plusieurs domaines d'intervention selon les niveaux de qualification et d'expérience. Ces dossiers pourront être déposés à tout moment. Cependant, pour être pris en compte lors des premières campagnes de demandes de cotation, les dossiers de demande de pré-qualification devront être déposés conformément au point 7 ci-dessous.

5. Les dossiers seront déposés sous pli fermé en quatre exemplaires (un original et trois copies), aux lieux indiqués pour l'Unité Nationale ou à l'Unité Régionale concernée, doivent être en personne ou par courrier devant parvenir dans le délai requis, au plus tard quinze (15) jours après la publication du présent avis, à 15 heures 30 minutes, avec la mention : « Manifestation d'intérêt N°001/ASMI/MINEPIA/PRODEL/UCNP/SPM/2019 pour l'établissement d'un répertoire des Fournisseurs, prestataires de services et consultants pour l'année 2019 au PRODEL » conformément au tableau ci-après :

Tableau 3 : lieu de dépôt des dossiers

Zone	Lieu de dépôt des manifestations
Cellule Nationale de Coordination	Siège de l'Unité de Coordination Nationale du Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres, immeuble R+2 à gauche, point en jaune citron (rez de chaussée), Tel : 698498850
Zone 1 (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord)	Siège de l'Unité Régionale de Coordination de la Zone 1 à Garoua, quartier des Pumpouriers sur l'axe de l'avenue MAL MAHONDE MOHAMAN à 300mètres du stade HAMADOU HAYATOU, Tel : 698 596 989
Zone 2 (Centre, Sud et Est)	Siège de l'Unité Régionale de Coordination de la Zone 2 à Yaoundé, quartier Mfandena, Tel : 699 202 356
Zone 3 (Littoral, Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest)	Siège de l'Unité Régionale de Coordination de la Zone 3 à Douala, sis au quartier MAKEPE au lieu-dit « derrière Rhône Poulenc, actuelle CAMPHARM », Tel : 699 221 397

Rappel : les Unités Régionales sont concernées par toutes les rubriques de 1 à 15, tandis que l'Unité Nationale de Coordination n'est concernée que par les Rubriques 1 à 9.

6. L'enveloppe contenant le dossier doit porter la mention :

« A l'attention de (Monsieur) le Coordonnateur (National/Régional) du PRODEL pour la (Unité de Coordination concernée) » : Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/ASMI/MINEPIA/PRODEL/UCNP/SPM/2019 pour l'élaboration du répertoire des fournisseurs, prestataires de services et consultants 2019 Rubrique (préciser la rubrique concernée)

7. Un dossier distinct sera constitué pour chaque rubrique choisie.

8. Au moment du dépouillement des offres, l'absence d'une des pièces administratives requises pourra être une cause suffisante de rejet de l'offre. Seuls les dossiers complets respectant les formes et les compositions citées plus haut seront examinés. Les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées dans le « Répertoire des Fournisseurs, Prestataires de services et Consultants » du PRODEL pour l'année 2019. Toutefois, ce répertoire restera ouvert à de nouvelles candidatures.

9. Les dossiers fournis pour la manifestation d'intérêt restent la propriété du Projet.

Le Coordonnateur National du PRODEL
Dr ABOUAME SALE